



Plan de déneigement hiver 2024-2025

Val de Sos

Principes généraux.

Le déneigement est effectué soit avec du matériel de la mairie, soit par un prestataire de service chez qui est stocké le matériel, soit pour la voie qui conduit au centre permanent par les services du CD09 avec qui nous avons conventionné.

Il concerne uniquement les chemins et voies communaux selon le présent plan établi par la municipalité et il n'a pas pour objectif de répondre à des demandes individuelles sur des voies privées.

En cas de chutes abondantes et répétées, le déneigement interviendra dès que la hauteur de neige atteindra 15 cm (tenir compte de l'altitude). Dans ce cas, il est recommandé, dans la mesure du possible, de ne pas sur-piétiner le trajet à dégager car cela peut compliquer le déneigement ultérieur.

Priorités.

Priorité 1 : les résidents permanents disposant d'accès communaux sont systématiquement déneigés selon les principes ci-dessus énoncés.

Priorité 2 : les résidents temporaires disposant d'accès communaux ne sont pas systématiquement déneigés ; ils peuvent l'être sur demande, en fonction des possibilités, à condition d'en avertir la mairie suffisamment de temps à l'avance.

Contacts

Mairie de Val-de-Sos : 05 61 64 88 25

Maire délégué de Suc-et-Sentenac : Georges Bertrand : 06 35 96 38 61

Les Bordes de Suc.

Le déneigement est effectué par un prestataire.

Déroulement des opérations.

A Lariérole, dès le matin en cas de fortes chutes nocturnes (le plus tôt possible), entrée du hameau (un aller-retour), chemin intermédiaire jusque chez Mme et M. Jean-Pierre FRANC (un aller), chemin supérieur chez M. Patrick FRANC, chez Mme et M. Philippe FRANC, vers la Pujade.

Une fois Lariérole déneigé, accès au Biert chez Mme M. GRANGES (un aller-retour) et accès au Coural Noou chez Mme et M. CAVAILLE (un aller).

Le déneigement des résidents temporaires se fera en fonction des demandes et des possibilités ; il concerne la Ruère (un aller-retour sur la partie goudronnée, un aller sur les chemins jusque chez M POIRIER) et d'autre part à Lariérole, le chemin supérieur jusque chez M Patrick FRANC (un aller) si l'aménagement du chemin permet le passage de la déneigeuse.

Suc et Sentenac.

Déneigement par le personnel communal ou un élu.

Déroulement des opérations.

A Suc, dès le matin, en cas de fortes chutes nocturnes, la voie entre la place de la Mairie et la Fount de Naout, puis vers chez Mme et M. René BERTRAND, vers chez Mme MALLET jusqu'à chez Mme Geneviève BERTRAND, vers chez Mme et M. Georges BERTRAND, vers chez M. ANDRIEU et vers chez M. SAOUTIEFF et BURGAN. Ensuite, depuis le Baillat, chez Mme Marie-Claude NAYROU, chez M. Christian GRAN et chez M. Michel SABLE.

Une fois le haut du village déneigé, la voie de l'Estalé sera dégagée jusqu'à devant chez Mme Christine BENAZET et puis vers chez Mme SAOUTIEFF jusqu'à l'entrée de sa parcelle.

A Sentenac, vers chez M. et Mme MAINARDI, en passant par le carrier devant chez Mme CAMAROTTO, vers chez M. et Mme WENZ sur le chemin de Nobis et le parking, et vers chez M. PRADINES (derrière la maison de Mme Anne-Marie DENJEAN) et chez Mme Marjorie MARCHES (au Treilh).

Le déneigement des résidences secondaires se fera en fonction des demandes et des possibilités.

Le sel sera mis le matin, en fonction des températures, par l'employé communal.

Val-de-Sos, le 21 novembre 2024
Le Maire

Marie-José DANDINE

